

# 5 Prendre soin

## Services d'aide à domicile

### POURQUOI ?

Le Département autorise et tarifie les services d'aide à domicile, qu'ils soient associatifs ou lucratifs. En Lot-et-Garonne, une attention particulière est portée à ces acteurs dont la présence est une condition essentielle au maintien à domicile de personnes âgées ou handicapées.

En parallèle, le Département évalue le niveau d'autonomie des personnes afin de proposer des plans d'aides, c'est-à-dire des modalités d'intervention à domicile. Ceux-ci sont partiellement couverts par l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou par la Prestation compensatoire du handicap (PCH).

### POUR QUI ?

Personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap

### CONTACT

Centre médico-social le plus proche

